



**ARRETE N° 2024-524**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Nettoyage de la Vitrierie avec nacelle**  
**Rue de la Ville n° 7-9**  
**Mardi 15 Octobre 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
VU la demande de la Société LA NORMANDE DE NETTOYAGE – 2 Bd Pasteur – 27500 Pont-Audemer, afin de procéder au nettoyage de la vitrierie de l'Hôtel L'Invitation au Voyage, avec utilisation d'une nacelle, Rue de la Ville n° 7-9, le Mardi 15 Octobre 2024, entre 8h00 et 18h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La société LA NORMANDE DE NETTOYAGE est autorisée à procéder au nettoyage de la vitrierie de l'Hôtel L'Invitation au Voyage, avec utilisation d'une nacelle, Rue de la VILLE n° 7-9, MARDI 15 OCTOBRE 2024, entre 8h00 et 18h00.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit et réservé aux abords du lieu d'intervention, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la société intervienne en toute sécurité.

**ARTICLE 3** : Un périmètre de sécurité autour de la zone de mouvement de l'engin sera mis en place par la société intervenante, pendant toute la durée de l'intervention, afin d'assurer la sécurité des personnes.

**ARTICLE 4** : Une signalisation réglementaire avec affichage du présent Arrêté, sera mise en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 5** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours et à la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Septembre 2024

Pour le MAIRE et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation,  
Jérôme HAMEL

